

donné lieu à des échanges de vues entre, d'une part, des représentants de son ministère ou des représentants du ministère de la Défense nationale et, d'autre part, des représentants du gouvernement américain? Dans l'affirmative, quelle a été la nature de ces échanges de vues? J'aimerais également savoir si c'est à la suite de ces échanges de vues qu'on a pris la décision d'annuler la licence d'exportation en question.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, en effet, des entretiens de ce genre ont lieu à l'occasion entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain, comme cela se fait entre deux alliés. Toutefois, dans ce cas, la décision a été prise strictement pour des raisons de sécurité au Canada.

M. Baldwin: Nul doute que le premier ministre en a fait part au président des États-Unis lors de leur rencontre à Washington.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—LA DÉCISION DE L'OFFICE ET LES DÉCOUVERTES DE LA PANARCTIC OIL

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Compte tenu de l'annonce par la Panarctic Oil de découvertes de gaz naturel dans l'île Ellef Ringnes des Territoires du Nord-Ouest, le premier ministre serait-il disposé à intercéder auprès de l'Office national de l'énergie, au nom des producteurs de l'Alberta, pour que les demandes récemment refusées soient remises à l'étude?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député suggère que le gouvernement devrait intervenir dans les affaires de l'Office national de l'énergie, je lui dis, et je le répète que la loi ne nous le permet pas en pareilles circonstances.

M. Horner: A mon avis, la loi le permet assurément.

GAZ ET PÉTROLE—LE PROJET ALBERTAIN DE HAUSSE FORCÉE DES PRIX—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention de résister à la pression à la hausse du prix du gaz et du pétrole, afin d'empêcher que ces prix au Canada n'atteignent le niveau enregistré sur le marché américain? Est-ce que cela concorde avec les objections du gouvernement et des producteurs de l'Alberta?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question n'est pas tellement que le gouvernement résiste, mais qu'il détermine où se trouve l'intérêt du public canadien. Si le gouvernement de l'Alberta envisageait une telle mesure, il doit se rendre compte qu'évidemment ce sont les consommateurs québécois et ontariens qui paieraient les subventions supplémentaires accordées au gens de l'Alberta. Je doute que ces consommateurs en seraient heureux.

L'hon. M. Lambert: Que dire de la potasse de la Saskatchewan? Vous n'êtes pas intervenu alors.

[M. Forrestall.]

LES POSTES

LES ACCUSATIONS DU PROFESSEUR VANDERBERG—LE MINISTRE ET LE PROJET DE POURSUITES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que le sous-ministre des Postes a, paraît-il, déclaré que le ministère envisage de poursuivre le professeur Vanderberg parce qu'il aurait porté des accusations non fondées contre l'administration des postes, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si lui-même songe à prendre une telle initiative?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, d'abord, M. Barrière n'a nullement accordé de conférence de presse ni fait aucune déclaration publique à ce sujet.

Quant à l'opportunité d'intenter une poursuite judiciaire à M. Vanderberg, je ne vois aucune raison de le faire.

L'OPPORTUNITÉ D'UN ENTRETIEN AVEC LE PROFESSEUR VANDERBERG ET LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre des Postes envisagerait-il de s'entretenir avec le professeur Vanderberg et les représentants du syndicat des postiers à propos de ces prétendues accusations et de régler cette question à l'amiable au lieu d'intenter des poursuites?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, s'ils désirent me voir, je ne m'y opposerai pas du tout.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE REQUÊTE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR AU SUJET DES ÉLECTIONS

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Transports? A-t-il conseillé ou avisé le premier ministre de prier le gouverneur général de voir à ce que le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve convoque l'Assemblée législative de cette province?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il ne peut adresser au ministre une question formulée en ces termes. Le député aimerait peut-être poser sa question autrement ou en adresser une autre au ministre. Le député sait, j'en suis sûr, qu'il est impossible de répondre à une question présentée sous cette forme.

• (4.50 p.m.)

M. Carter: Monsieur l'Orateur, je vais donc adresser ma question au premier ministre. A-t-il été avisé par le ministre des Transports, par ses propres conseillers ou par les légistes fédéraux de voir à ce que le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve, qui a été nommé par le gouverneur en conseil, convoque l'Assemblée législative afin que soit dûment réglée la situation parlementaire dans cette province?